



Exécution de la loi fédérale du 15 décembre 1961 concernant la protection des noms et emblèmes de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales

A partir du 8 mai 2018, le nom, le sigle (abréviation) et les emblèmes de l'«Agence du GNSS européen», qui figurent ci-après, sont protégés conformément à la loi susmentionnée (RS 232.23):

- a. le nom
 - en allemand: Agentur für das Europäische GNSS
 - en français: Agence du GNSS européen
 - en italien: Agenzia del GNSS europeo
 - en anglais: European GNSS Agency
- b. le sigle (abréviation)
 - en anglais: GSA
- c. les emblèmes



8 mai 2018

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle